



Assemblée générale

Soixante et onzième session

26^e séance plénière

Lundi 10 octobre 2016, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Thomson (Fidji)

En l'absence du Président, M. Pecsteen de Buytswerve (Belgique), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 10 h 15.

Points 9 et 13 de l'ordre du jour (suite)

Rapport du Conseil économique et social

Rapport du Conseil économique et social (A/71/3)

Note du Secrétaire général (A/71/155)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Le Président par intérim : Concernant le point 9 de l'ordre du jour, je voudrais rappeler, qu'en application de la résolution 58/316 du 1^{er} juillet 2004, l'Assemblée, sur la recommandation du Bureau, a décidé à sa 2^e séance plénière, le 16 septembre 2016, d'examiner intégralement le point 9 en séance plénière, étant entendu que les aspects administratifs, programmatiques et budgétaires devraient être traités par la Cinquième Commission.

À la même séance, l'Assemblée a pris note de l'éclaircissement selon lequel, conformément à la résolution 58/316 où il a été décidé que le point 9 serait examiné intégralement en séance plénière, les parties

concernées du Chapitre I du rapport (A/71/3) seront renvoyées pour examen aux grandes commissions au titre de points figurant déjà à l'ordre du jour pour que l'Assemblée puisse ensuite se prononcer.

Concernant le point 13 de l'ordre du jour, les membres se souviendront que l'Assemblée générale a décidé, par sa résolution 57/270 B, d'examiner au titre de cette question les chapitres du rapport annuel du Conseil économique et social ayant trait à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies, notamment avec la participation du Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Président du Conseil économique et social, S. E. M. Oh Joon, qui va présenter le rapport du Conseil.

M. Oh Joon (Président du Conseil économique et social) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter à l'Assemblée générale le rapport du Conseil économique et social sur sa session de 2016 (A/71/3).

Alors que le Conseil économique et social entrait dans sa soixante-dixième année, la session de 2016 a été avant tout axée sur les exigences à saisir pour commencer à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Cela a concerné les travaux des différents segments et forums du Conseil, de ses diverses commissions techniques et régionales et de ses organes d'experts, qui jouent tous un rôle déterminant dans l'application intégrée du

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



Programme 2030. La session de 2016 du Conseil a été le lieu pour les gouvernements et les parties prenantes de se rassembler pour promouvoir le développement durable et d'autres questions clefs. Je voudrais brièvement présenter quelques-uns des points saillants de la session.

Premièrement, le Conseil a mené son premier exercice d'examen et de suivi de la mise en œuvre du Programme 2030. Le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est déroulé avec succès sous le thème « Ne pas faire de laissés-pour-compte ». Vingt-deux pays ont présenté leurs examens nationaux volontaires indiquant la manière dont ils envisagent de réaliser la vision ambitieuse incarnée dans le Programme 2030. La session inaugurale du Forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement a été une plateforme solide, spécifique et ouverte pour avoir un échange de fond sur la manière de financer le développement durable, ainsi que sur la suite à donner au Programme d'action d'Addis-Abeba.

Deuxièmement, nous avons envisagé les moyens qui permettraient au système des Nations Unies de s'adapter plus efficacement aux changements dans la sphère du développement. Le Forum pour la coopération en matière de développement s'est penché sur la manière de faire en sorte que le système des Nations Unies pour le développement soit mieux adapté aux exigences du nouveau programme de développement. Le dialogue sur le positionnement du système des Nations Unies pour le développement à longue échéance a donné aux États Membres l'occasion d'envisager la manière de donner au système les moyens lui permettant de mieux appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Je suis sûr que ce dialogue contribuera à l'application de la résolution 67/226 sur l'examen quadriennal complet qui va avoir lieu cette année et qui sera un outil important pour la réalisation des objectifs de développement durable.

Troisièmement, le Conseil s'est montré plus en phase avec les événements qui se produisent dans le monde en se penchant sur les nouvelles menaces mondiales, difficultés et autres crises humanitaires qui apparaissent. Il a, par exemple, tenu une réunion extraordinaire sur les inégalités et des réunions d'information spéciales sur le virus Zika et le phénomène El Niño. Il a également encouragé une action intégrée en matière de paix et de développement durable.

Dernier point, mais non le moindre, le Conseil a renforcé les partenariats multipartites grâce à ses réunions et forums variés, notamment le Forum des partenariats et le Forum de la jeunesse. Nous avons eu la possibilité d'entendre les différents points de vue de la société civile, du secteur privé et des milieux universitaires à l'occasion de notre dialogue mondial pour un avenir durable. Le vif intérêt manifesté par les diverses composantes de la société a montré clairement que nous devions avoir un dialogue plus efficace avec tous les acteurs concernés dans un esprit de partenariat et d'ouverture. Cet intérêt, qui est décrit plus en détail dans le rapport, prouve que le Conseil a bien saisi l'esprit et la vision du nouveau programme mondial de développement. L'ensemble du système du Conseil économique et social a un rôle central à jouer dans la concrétisation de cette vision. Nous devons donc faire fond sur le travail qui a déjà été mené et renforcer la dynamique suscitée par l'adoption du Programme 2030 et des autres accords historiques intervenus l'année dernière. À l'avenir, il nous faut nous concentrer sur la mise en place d'un mécanisme de coopération à l'appui de nos actions concrètes pour réaliser l'avenir que nous voulons.

Il est indispensable que tous fassent montre d'un esprit de coopération renouvelé pour accomplir les tâches redoutables qui nous attendent afin d'atteindre les objectifs de développement durable. Pour l'ONU, le développement est un domaine où une démarche dans laquelle tout le monde est gagnant n'est pas seulement possible mais quasiment inévitable. Les efforts de coopération et les engagements de tous les États Membres et des acteurs concernés sont déterminants pour l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, avec le Conseil économique et social en son centre.

Au nom du Bureau du Conseil économique et social pour la session de 2016, je tiens à remercier sincèrement les États Membres et le système des Nations Unies pour le développement de leur collaboration et de leur ferme appui. Je suis convaincu que le Conseil, guidé par son nouveau président, S. E. l'Ambassadeur Frederick Shava, œuvrera avec succès à la réalisation de ses objectifs pour la session de 2017. J'invite tous les membres à poursuivre leurs échanges et leur coopération avec le Conseil économique et social durant la présente session.

M. De Lara Rangel (Mexique) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, pour commencer, transmettre

les plus sincères condoléances du Gouvernement et du peuple mexicains à la nation haïtienne, notre sœur, en ces moments douloureux et difficiles.

Ma délégation se félicite de la présentation du rapport du Conseil économique et social sur sa session de 2016 (A/71/3).

Pour le Mexique, la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 est un engagement d'État. Conscient de son rôle sur la scène internationale en tant qu'acteur ayant des responsabilités mondiales, le Mexique a intensifié ses efforts pour que les objectifs de développement durable se traduisent par des transformations radicales dans notre agenda pour la paix et la sécurité et dans la manière dont l'Organisation travaille à l'édification d'un monde pacifique pour les générations à venir. Cette force de transformation, en faveur d'un nouveau modèle de paix que nous appelons « paix durable », place l'être humain au centre de notre action collective. Il s'agit d'une paix ancrée avant tout dans un développement durable et inclusif, dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités, et dans l'accès à la justice et l'état de droit, car c'est là la meilleure manière de prévenir les conflits et d'améliorer les conditions de vie des populations.

Afin d'atteindre les objectifs que nous avons fixés, ma délégation appuie le renforcement du Conseil économique et social pour qu'il puisse proposer des politiques publiques solides, comme il le fait à travers le Forum politique de haut niveau, où le Mexique a présenté, en juillet, son programme et ses avancées en faveur de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'examen du Conseil économique et social prévu en 2017 devra aussi améliorer son rôle en tant que plateforme de rassemblement de ses 30 organes subsidiaires et des divers acteurs sociaux et économiques engagés dans la mise en œuvre du Programme 2030. Comme nous l'avons dit à maintes reprises, il est absolument primordial de ne pas chercher à adapter le Programme aux structures existantes et aux pratiques inertes de l'Organisation.

Pour garantir la cohérence souhaitée, le Conseil économique et social devra veiller à ce qu'il n'y ait pas de chevauchements avec les fonctions et les mandats des autres fonds, programmes, organismes et institutions du système des Nations Unies, et il devra encourager les synergies avec l'Assemblée générale. À cet égard, l'examen quadriennal complet que nous entamons est l'occasion de procéder à des changements urgents et nécessaires dans la composante « développement »,

sur la base d'un dialogue sur le positionnement à long terme réalisé au sein du Conseil économique et social. Il faudra également examiner les particularités des pays à revenu intermédiaire, qui continuent de faire face à des défis considérables pour le développement.

Le Mexique s'est engagé à faire avancer plusieurs des questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil économique et social qui sont alignées sur l'ordre du jour du Programme 2030. En bref, nous compterons sur le Nouveau Programme pour les villes qui a été adopté à Quito au cours de la conférence d'Habitat III afin de pouvoir réinventer nos villes dans une perspective durable de bien-être et d'équité en réduisant l'exclusion et la ségrégation socio-spatiale. Il convient également de se rappeler qu'en décembre, mon pays accueillera à Cancún la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, compte tenu de notre engagement en tant que pays extrêmement divers en faveur de la conservation et de l'utilisation durable de la biodiversité.

En mai 2017, le Mexique sera également le siège de la Plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophe qui donnera lieu à une évaluation du Cadre de Sendai à la lumière de l'Accord de Paris et définira des objectifs de réduction et d'atténuation des risques. Nous sommes convaincus qu'il n'existe pas de risque « zéro » au vu des changements climatiques, de la rapidité de l'urbanisation et des problèmes de gestion de l'eau, entre autres choses. C'est pourquoi le Président du Mexique et la Présidente de Maurice dirigent depuis le début de l'année le Groupe de haut niveau sur l'eau dont le plan d'action, lancé par ses 10 dirigeants il y a quelques semaines, permettra aux États Membres et aux diverses parties prenantes de coordonner leur actions.

Si nous voulons ne laisser personne de côté, nous devons faire en sorte que la coopération et le développement soient plus efficaces et prévisibles, comme le stipule le paragraphe 58 du Programme d'action d'Addis-Abeba. À cet égard, la collaboration du système des Nations Unies avec des instances comme le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement pourra mener à une nouvelle vision transformatrice du développement durable.

L'Assemblée peut compter sur notre participation active et constructive dans toutes les activités correspondantes.

M. Sinha (Inde) (*parle en anglais*) : L'Inde attache une grande importance aux travaux du Conseil

économique et social. Nous félicitons le Président sortant et le Bureau pour la conduite de ses activités.

Je voudrais adresser mes félicitations au Représentant permanent de la République du Zimbabwe qui assure de nouveau cette année la présidence du Conseil économique et social et l'assurer que nous continuerons d'appuyer ses travaux ainsi que ceux de son bureau. Nous apprécions le rapport (A/71/3) du Conseil économique et social pour l'année 2016, qui énumère utilement ses activités.

Nous tenons à féliciter le Conseil économique et social d'avoir organisé et tenu le Forum politique de haut niveau sur le développement durable, le premier du genre depuis l'adoption du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030. Ce Forum a permis aux décideurs du monde entier d'échanger leurs idées sur la manière d'accélérer la mise en œuvre du vaste Programme 2030 d'une manière cohérente et efficace. Il comprenait des examens nationaux volontaires de 22 pays et des examens thématiques des progrès réalisés dans le domaine des objectifs de développement durable.

Déterminée à assurer une vie digne à l'ensemble de sa population, l'Inde a l'intention de présenter son examen national volontaire à la session de l'Assemblée l'année prochaine, afin de partager ses expériences, y compris ses succès, les défis auxquels elle se heurte et les enseignements tirés, en vue d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. Nous avons intégré le cadre des objectifs de développement durable dans notre stratégie nationale de développement. Nous avons décidé de consacrer une journée de chaque session de notre Parlement à des discussions centrées uniquement sur les progrès réalisés sur les objectifs de développement durable. Le succès enregistré par l'Inde dans le maintien d'une croissance économique robuste pour éradiquer la pauvreté contribuera dans une mesure non négligeable à la réalisation mondiale des objectifs de développement durable. Ce processus permettra d'élaborer des technologies et d'ouvrir la voie à des progrès qui pourront être partagées avec d'autres pays en développement pour leur permettre de réaliser un développement durable.

À mesure que nous progresserons, la réalisation des engagements pris par les pays développés en matière de mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités des pays en développement et la fourniture d'une assistance technique seront d'une importance cruciale. À cet égard, nous pensons que le mécanisme

de facilitation de la technologie sera essentiel. Une importante réalisation du Conseil économique et social dans ce contexte a été la discussion organisée lors de la première réunion annuelle multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour les objectifs de développement durable, à laquelle toutes les parties prenantes ont activement contribué dans leurs domaines d'expertise. Nous sommes convaincus qu'à la prochaine session, le Forum renforcera encore sa force actuelle.

Nous saluons les efforts déployés par le Conseil économique et social pour organiser le suivi du Forum inaugural de 2016 sur le financement du développement, qui a fourni une plate-forme solide pour des délibérations de fond avec les représentants d'organes intergouvernementaux et la direction des institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Ils ont réaffirmé leur ferme attachement à la mise en œuvre intégrale et en temps voulu du Programme d'action d'Addis-Abeba et ont reconnu qu'il fournit un cadre global pour le financement du développement durable et fait partie intégrante du Programme de développement durable à l'horizon 2030, tout en le soutenant et en le complétant, et en l'a aidant à conceptualiser ses objectifs grâce à des politiques et à des actions concrètes.

Lors d'une réunion organisée par le Conseil économique et social, des experts ont analysé le phénomène El Niño, qui a touché plus de 60 millions de personnes, et recommandé la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2015-2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques de manière cohérente et intégrée.

Afin de faciliter l'entrée en vigueur rapide de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Inde a déposé son instrument de ratification au début du mois. Dans le cadre de notre contribution prévue déterminée au niveau national, nous commençons à avancer sur la voie de l'action climatique. L'Inde réduira ses émissions de 35 %, construira une capacité de 40 % de production d'électricité à partir de combustibles non fossiles et créera un puits de carbone supplémentaire de 2,5 milliards de tonnes grâce à diverses politiques de boisement. L'Inde reste déterminée à adopter pleinement le Cadre de Sendai, et notre Premier Ministre, M. Narendra Modi, a publié cette année, à cet égard, le plan national de gestion des catastrophes. Un mois plus

tard, en collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe, l'Inde accueillera à New Delhi la Conférence ministérielle biennale sur la réduction des risques de catastrophes sous le thème « Développement sensible au risque pour la résilience des communautés ».

Nous sommes heureux de constater que le thème du prochain Forum politique de haut niveau sera l'éradication de la pauvreté et la promotion de la prospérité dans un monde en mutation. Nous espérons que le Conseil économique et social abordera les défis du développement durable, l'éradication de la pauvreté étant notre objectif central et primordial. Les dialogues du Conseil économique et social ont donné le ton du prochain examen quadriennal complet. Nous espérons que celui-ci fournira des orientations stratégiques à long terme vis-à-vis du Programme 2030 pour le système de développement des Nations Unies pour les années à venir. Les États Membres devraient pouvoir compter sur un système des Nations Unies cohérent, efficace et efficient qui se concentre sur les services qui font sa force, sur la base d'une solide orientation intergouvernementale et bénéficiant d'un volume prévisible et suffisant de ressources souples.

Pour conclure, qu'il me soit permis de réaffirmer l'attachement de l'Inde aux travaux du Conseil économique et social et son engagement actif et constructif dans ses travaux au cours des prochains mois.

Le Président par intérim : Nous avons entendu le dernier orateur inscrit pour le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend note du rapport du Conseil économique et social publié sous la cote A/71/3?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 9 et 13 de l'ordre du jour

Point 117 de l'ordre du jour

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire : réunion particulière axée sur le développement

Le Président par intérim : Conformément à la résolution 60/265, en date du 30 juin 2006, l'Assemblée décide d'examiner le point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire » aux fins de la tenue d'une réunion particulière axée sur le développement. J'ai été informé qu'aucun État Membre n'a demandé à prendre la parole sur ce point de l'ordre du jour.

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 117 de l'ordre du jour.

Programme de travail

Le Président par intérim : Comme annoncé dans le *Journal des Nations Unies*, j'informe les délégations qui souhaitent s'inscrire sur la liste des orateurs des séances plénières de l'Assemblée générale qu'ils sont priés de le faire par le biais du portal e-Speakers dont l'adresse Internet est <http://delegates.un.int>. Le lien d'accès au portal e-Speakers pour s'inscrire aux séances plénières est disponible depuis 9 heures ce matin. Un accusé de réception automatique sera envoyé dans l'heure qui suivra la demande d'inscription. Pour toutes questions relatives au nom d'utilisateur et au mot de passe, prière d'envoyer un courriel au centre d'assistance du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences à l'adresse help-desk@un.org.

Pour toute autre question concernant la liste des orateurs, prière de prendre contact avec le Service des affaires de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 10 h 40.